



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

LE PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

A

**Direction des Collectivités  
Territoriales et de  
l'Aménagement**

Bureau de l'aménagement du territoire  
et des installations classées

*Affaire suivie par Marion Cabanès*  
☎ 02.47.33.12.44

marion.cabanes@indre-et-loire.gouv.fr

H:\cabanes.marion\Autorité  
environnementale\AVOINE\Courrier Maire.odt

Monsieur le Maire d'AVOINE

34 rue Marcel Vignaud

37420 AVOINE

S/C du Sous-Préfet de Chinon

Tours, le 20 avril 2015

**OBJET** : Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale

**REF.** : Révision allégée du PLU d'Avoine

Par courrier reçu en préfecture le 5 janvier dernier, vous m'avez saisi en ma qualité d'autorité environnementale sur la révision allégée du plan local d'urbanisme de votre commune.

En application de l'article R. 121-15 du code de l'urbanisme et à défaut d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, j'ai l'honneur de vous informer de l'absence d'observations émises sur votre dossier.

Je tiens aussi à vous signaler qu'une information relative à cette absence doit être jointe au dossier d'enquête publique.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice,

  
Béatrice Norois